

LA SPÉCIFICATION DU BOIS D'ŒUVRE LAMELLÉ-COLLÉ

PBC-03-2012, Page 1 de2

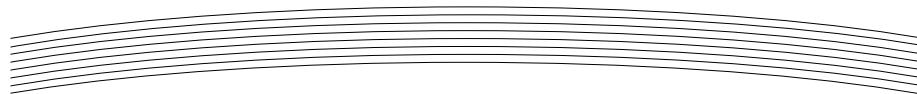
Introduction au produit

Le bois d'œuvre lamellé-collé est produit par le processus de coller ensemble des morceaux de bois de dimension plus petite afin de produire une pièce de bois ou une poutre de plus grande dimension. Ces éléments structuraux de la construction sont utilisés comme colonnes ou comme poutres, soit horizontales, arquées ou courbées. Les informations dans ce guide serviront à identifier les exigences pour le traitement du bois d'œuvre lamellé-collé telles que spécifiées dans la norme CSA 080. La préparation et le traitement du bois d'œuvre lamellé-collé seront effectués selon la norme CSA 080.2-08 section 9.6

Essences permises et catégories de service applicables

La grande capacité structurale et la rigidité du bois d'œuvre en lamellé-collé permet leur utilisation pour les grandes portées sans appuis intermédiaires. L'application d'un agent de préservation permet l'utilisation à l'extérieur comme à l'intérieur, et ce dans des conditions d'expositions variés. Dans les conditions de service hors terre et intérieures, le bois d'œuvre lamellé-collé porte un indice de catégorie de service de 1 et 2. Les applications structurales hors terre portent un indice de 3.2, tandis que dans les endroits critiques ou dans les conditions de risque de décomposition élevées, la catégorie de service est 4.1 ou de 4.2. Le bois d'œuvre lamellé-collé est fabriquée selon les exigences des normes suivantes : CSA O112.6, CSA O112.7 et CAN/CSA-O122.

Bois d'œuvre lamellé-collé – Options d'agent de préservation par essence								
Lamelles traitées avant le collage								
CE1 – Hors terre – intérieur – insectes seulement								
CE2 - Hors terre – intérieur - humide								
CE3.2 - Hors terre - Structural (peint ou non-peint)								
CE4.1 - Général ou Routière - Structural (non-critique)								
Groupement d'essences	Agent de préservation utilisé							
	CR	PCP-A	PCP-C	AACZ	AC-B	ACC	CAQ-C	CAQ-D
Pin tordu et Pin rouge	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Oui	Oui
Pruche occidentale	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Douglas côtier	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Mélèze occidental	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Oui	Oui
Sapin gracieux	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Oui	Oui



LA SPÉCIFICATION DU BOIS D'ŒUVRE LAMELLÉ-COLLÉ

PBC-03-2012, Page 2 de 2

Bois d'œuvre lamellé-collé – Options d'agent de préservation par essence								
Lamelles traitées après le collage								
CE1 – Hors terre – intérieur – insectes seulement								
CE2 - Hors terre – intérieur - humide								
CE3.2 - Hors terre - Structural (peint ou non-peint)								
CE4.1 - Général ou Routière - Structural (non-critique)								
Groupement d'essences	Agent de préservation utilisé							
	CR	PCP-A	PCP-C	AACZ	AC-B	ACC	CAQ-C	CAQ-D
Pin tordu et Pin rouge	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Pruche occidentale	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
Douglas côtier	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
Mélèze occidental	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Sapin gracieux	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non

Agent de préservation permis

Toutes les essences permises peuvent être traitées avec un des agents de préservation suivants. Tout agent de préservation doit être enregistré sous la loi sur les produits antiparasitaires. Seulement les agents de préservation qui y sont actuellement inscrits sont inclus dans la liste.

Agent de préservation	Abréviation de l'agent de préservation	Traité avant collage	Traité après collage	Normes pertinentes
Créosote	CR		√	AWPA P1 and P13
Pentachlorophénol, Solvant A	PCP-A		√	CSA O80.4, AWPA P8 & P9
Pentachlorophénol, Solvant C	PCP-C		√	CSA O80.4, AWPA P8 & P9
Arséniate ammoniacal de cuivre et de zinc	AACZ	√		AWPA P5
Cuivre alcalin quaternaire, Type C	CAQ-C	√		AWPA P5
Cuivre alcalin quaternaire, Type D	CAQ-D	√		AWPA P5
Azole de cuivre	AC-B	√		AWPA P5
Arséniate de cuivre chromaté, Type C	ACC-C	√		AWPA P5